

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Jean Monnet réunie le 03 juillet 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p>Acte 75-2025</p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p>
	<p>Subventions aux associations étudiantes de la Commission Roannaise d'Aide aux Projets Etudiants (CRAPE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention pour l'association Campus Solidaire.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative aux subventions aux associations étudiantes de la Commission Roannaise d'Aide aux Projets Etudiants (CRAPE) :

- Subvention pour l'association Campus Solidaire de l'IUT de Roanne.

Document annexé.

A Saint Etienne le 17 Juillet 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

<p>MEMBRES : 40 QUORUM : 20</p>	<p>REPRESENTES : 05</p>	<p>PRESENTS : 19</p>
-------------------------------------	-------------------------	----------------------

<p>POUR : 24</p>	<p>CONTRE : 0</p>	<p>ABST : 0</p>
------------------	-------------------	-----------------

Horaire	Association	Titre du projet	Descriptif du projet	Budget total projet	Subvention demandée	% subvention / budget total	Délibération de la commission	Subvention accordée	% subv. accordée / budget	N° Agrément
11h00	CAMPUS SOLIDAIRE	Renforcement de l'équipe du Campus Solidaire	L'objectif de ce projet est de renforcer l'équipe de l'association Le Campus Solidaire grâce à l'accueil de services civiques.	9 800 €	4 000 €	41%	ACCEPTÉE	4 000 €	41%	W422010256
				TOTAL	4 000 €		TOTAL	4 000 €		